



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2696>

L'environnementalisme syndical a une histoire

- Ecologie -

Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2018

**CHANGEONS
LE SYSTEME
PAS LE CLIMAT**

L'École Émancipée

À la veille de la conférence onusienne sur le climat à Copenhague (2009), la FSU et Solidaires pouvaient écrire laconiquement que « le mouvement syndical s'est historiquement coulé dans la logique productiviste du capital(1) ». Cette assertion témoignait d'un regard ancré dans le présent, négligeant une histoire de luttes menées depuis le XIXe siècle, où les revendications du travail s'entremêlaient à des motifs environnementaux.

Ce regard équivaut à postuler que l'intérêt syndical en matière d'environnement serait récent et qu'il aurait donc été intégré sous la pression de préoccupations extérieures au mouvement ouvrier. Pourtant, ce lieu commun ne résiste pas à un retour documenté sur l'histoire : cette démarche est nécessaire pour mieux cibler la manière dont l'action environnementale peut s'éprouver au présent.

En finir avec les dégâts du progrès

Le toxicologue et militant en santé au travail, Henri Pézerat, souligne que les salarié-es sont bien souvent des « sentinelles » face aux contaminations de l'environnement par l'industrie(2). Dès la fin du XIXe siècle, des congrès ouvriers d'hygiène et de santé pouvaient ainsi réunir syndicalistes et médecins réclamant des mesures pour affronter l'impact sanitaire de matériaux telles que le phosphore (dans la fabrication des allumettes) ou le plomb (utilisé dans les peintures). Les militant-es ouvrier-es contestent vivement les préjudices sanitaires, s'engageant parfois dans des procédures judiciaires dont les effets sont considérables sur leurs employeur-euses. Toutefois, l'adoption des lois sur les accidents du travail (1898) et les maladies professionnelles (1919) transforme les conditions de l'action syndicale. En postulant que les risques seraient inhérents à l'activité professionnelle, elles consacrent le principe d'une compensation monétaire des préjudices subis par les travailleur-euses. De plus, si ces lois reconnaissent la responsabilité des employeur-euses dans la survenue des accidents ou des maladies, elles soustraient largement les risques à la justice. Bien que contestée par le mouvement ouvrier, la loi de 1898 s'impose comme un outil juridique permettant de fonder une action syndicale et d'obtenir une reconnaissance minimale des risques subis.

Un retour critique sur ces dispositions s'opère au lendemain de l'explosion de la raffinerie de pétrole de Feyzin (janvier 1966) : des syndicalistes s'engagent dans les comités d'hygiène et de sécurité, qui restaient jusqu'alors largement sous-investis. Pour les cédétistes, les CHS apparaissent comme un « monument que les militant-es ignorent le plus souvent » : ils permettraient non seulement de renforcer le contrôle des travailleur-euses sur l'organisation du travail, mais aussi d'infléchir la décision patronale sur la finalité de certaines productions.

Les lois de 1898 et de 1919 se trouvent peu à peu mises en cause : dès le printemps 1969, au sein des instances confédérales de la CFDT(3), puis lors de plusieurs luttes dans les usines chimiques en 1970, les militant-es contestent le principe de monétarisation des risques industriels. « Il ne suffit pas de recevoir une prime d'insalubrité », écrivent-ils : « Nous ne voulons pas vendre notre santé contre de l'argent ». Ce refus syndical du paradigme de la compensation financière des risques sera renforcé par le dialogue conflictuel noué avec les luttes des ouvrier-es spécialisé-es et des travailleur-euses immigré-es à compter de 1971.

Ces militant-es refusent de se limiter à traiter des « maladies professionnelles » : cette catégorie médico-légale apparaissant trop restrictive, ils invitent à documenter davantage les « maladies industrielles », c'est-à-dire celles qui affectent autant les salarié-es que les riverain-es des entreprises polluantes. Des groupes de militant-es spécialisé-es en santé au travail se constituent : peu nombreux-euses et « isolé-es » au sein de leurs propres organisations, ils/elles ne sont pourtant pas sans ressources puisque leur intervention se nourrit d'une capacité à se lier aux médecins et scientifiques militant-es. Ces alliances contribuent à nourrir des luttes environnementales importantes dans les territoires industriels à l'issue des années 70, précipitant la réforme de la réglementation en matière de santé au travail.

Contester l'approche technocratique de « l'environnement »

Ces mobilisations profitent de luttes urbaines menées depuis le début des années soixante. Dans les quartiers éventrés par des aménagements autoroutiers, comme à Grenoble ou au Mans dans les années soixante, les syndicalistes élaborent des contre-propositions afin d'assurer un urbanisme plus léger sur le plan environnemental. Cette démarche est systématisée dans l'après-68, en particulier au sein de la CFDT qui installe un axe revendicatif portant sur « l'amélioration du cadre de vie » ; une notion qui sera reprise par la CGT.

Contre une approche de l'environnement perçue comme « technocratique », à l'heure où le ministère dédié vient d'être fondé (1971), le cadre de vie se présente comme une définition de l'environnement ancrée dans le quotidien des classes populaires.

Dès lors que des syndicalistes entendent agir sur un territoire, la pratique syndicale est renouvelée par ces luttes sur le cadre de vie. La démarche la plus originale trouve ses racines dans la CFDT du Rhône qui, en 1970, installe des « Unions interprofessionnelles de base » - qui se substituent aux Unions locales - et dont des répliques existeront dans plusieurs régions au début des années soixante-dix. Alors que ces dernières visent prioritairement à assurer une coordination entre les sections syndicales d'entreprises, les UIB ont pour fonction d'intervenir à l'échelle d'un territoire. Elles participent ainsi à des mobilisations inédites, en matière d'aménagement urbain, d'organisation des réseaux de transports, ou aux luttes contre la pollution.

Ces structures se révèlent également originales par leur capacité à faire entrer dans le militantisme des inorganisé-es : dans la mesure où les UIB recrutent sur un territoire, et non dans un secteur ou une entreprise, elles se montrent favorable à la participation de sans-emploi ou de salarié-es précaires.

Politiser les choix de production en interrogeant les besoins

Ces différentes luttes sanitaires et environnementales interrogent finalement les critères de décision en matière de production industrielle et d'aménagement du territoire. La possibilité d'une « croissance zéro » est débattue par des syndicalistes.

Au début de la décennie 1970, Frédo Krumnow, secrétaire confédéral et « numéro deux » de la CFDT, s'engage dans une réflexion visant à préciser les contours du « socialisme autogestionnaire » qui constitue alors la matrice idéologique de son organisation. Il réfute la pertinence d'une croissance aveugle et conteste la nécessité d'un essor continu d'une production produisant inéluctablement une expansion des pollutions : « La société industrielle capitaliste ne se soucie ni des déchets qu'elle produit, ni des torts irréparables qu'elle fait à la nature au point de mettre en danger la survie de l'humanité ».

Dans la perspective cédétiste, une « planification démocratique de l'économie » devrait ainsi se substituer à une production laissée à la libre initiative patronale. En reconnaissant l'existence de ressources limitées et l'impact environnemental des choix de production, la planification reposerait sur la création de lieux d'information et de délibération démocratique sur les choix de production. Ainsi, les salarié-es et consommateur-trices devraient être informé-es du coût environnemental de chaque production : non sans provocation, Frédo Krumnow propose de remplacer les panneaux publicitaires par des informations sur le coût environnemental des produits promus sur ces panneaux. On imagine ainsi ce qu'il en serait si la publicité d'un constructeur automobile était remplacée par une information sur le CO2 émis par telle berline, ou si l'on substituait à la réclame d'une chaîne de grande distribution un bilan écologique de la consommation quotidienne de viande.

Ces démarches devaient conduire à s'assurer d'une réorientation de la production selon les « besoins réels »,

c'est-à-dire ceux qui auraient été formulés par des salarié-es et consommateur-trices éclairé-es sur les enjeux environnementaux de leurs choix. Loin d'être une perspective purement théorique, cette approche sera mobilisée dans plusieurs luttes d'usines au cours des années soixante-dix, par exemple lorsque des salarié-es de l'usine Péchiney de Pierre-Bénite (Rhône) critiqueront l'utilité sociale de produire de l'acroléine (une substance chimique créée à partir d'un dérivé pétrolier et utilisée pour alimenter des volailles). La réflexion sur la démocratisation des choix de production, sur l'impact environnemental de ces choix, ainsi que sur la possibilité de limiter la croissance, sera également des critères importants dans l'engagement de la CFDT dans la lutte contre le « tout nucléaire » dans les années soixante-dix.

L'histoire syndicale est riche d'un passé d'action en matière environnementale. Toutefois, la capacité d'intervenir dans ce domaine a souvent profité de la capacité de certain-es militant-es à décentrer le regard de leurs organisations. D'une part, leur démarche s'est trouvée renforcée par leur capacité à se lier à des militant-es extérieur-es au salariat pour légitimer et renforcer certaines revendications (riverain-es des usines polluantes, médecins, scientifiques, etc.). D'autre part, l'action environnementale a constamment impliqué une capacité à sortir d'une action trop strictement catégorielle afin de renforcer les structures interprofessionnelles. En cela, la question environnementale continue d'interroger l'action syndicale contemporaine.

Renaud Becot

1) FSU et Solidaires, La Crise écologique, une question syndicale, 2010, p. 3 2) Voir le documentaire récent de Pierre Pézerat, Les sentinelles, 2016 : <https://www.les-sentinelles.org> 3) Au début des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, la CFDT n'était pas du tout sur la même orientation qu'aujourd'hui...bien au contraire !

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES :

- ▶ Dossier spécial « Syndicats et transition écologique », Ecologie & Politique, n° 50, 2015.
- ▶ Dossier « Le travail contre nature ? Syndicats et environnement », Mouvements, 80/4, 2014.